Municipalité de
MONT-BLANC

Service de l'urbanisme et de l'environnement
100, place de la Mairie
Mont-Blanc (Québec) J0T 2G0
Tél. : 819 688-2161 et 819 326-0407
Téléc. : 819 688-6791
Courriel : urbanisme@mont-blanc.quebec

ANNEXE C

Attestation d'utilisation de la fosse septique d'une propriété

A. IDENTIFICATION (RÉSERVÉ AU PROPRIÉTAIRE)

ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ DESSERVIE PAR LA FOSSE SEPTIQUE VISÉE PAR CETTE ATTESTATION D'UTILISATION	
Numéro civique	Rue
Numéro de lot	Matricule

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE			
Nom, Prénom, Entreprise			
Numéro civique	Rue	Ville (province)	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Travail	Télécopieur
Courriel			

B. UTILISATION DE LA FOSSE SEPTIQUE DE LA PROPRIÉTÉ (RÉSERVÉ AU PROPRIÉTAIRE)

UTILISATION DE LA FOSSE SEPTIQUE

Une fosse septique préfabriquée ou construite sur place utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans et au moins une fois tous les 2 ans lorsqu'utilisée à longueur d'année. (RLRQ.Q-2, r.22, article 13)

Je déclare que la fosse septique desservant la propriété identifiée à la section A est utilisée de façon :

D'une façon saisonnière : ☐
À longueur d'année : ☐

SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE	
Signature	Date